

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



Montpellier, le 10/01/2020

Restriction de récolte, de commercialisation et de consommation de tous les coquillages des groupes 2 et 3 (huîtres, moules, palourdes, ...) des zones lotissements conchylicoles N° 34.39.01 « Bouzigues-Loupian », 34.39.02 « Mèze-Marseillan, 34.38 « lagune de Thau » et 34.40 « Les eaux blanches »

La surveillance des zones de production de coquillages a mis en évidence la présence de norovirus dans les huîtres des lotissements conchylicoles de l'étang de Thau en lien avec des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) survenues en décembre 2019

C'est la raison pour laquelle le préfet de l'Hérault a décidé de suspendre provisoirement la récolte et la commercialisation des huîtres, des moules et palourdes en provenance de ces secteurs.

Les coquillages récoltés **antérieurement au 19/12/2019** ou provenant d'autres zones de production ne sont pas soumis à cette mesure de restriction. Les professionnels peuvent donc continuer à commercialiser ces coquillages dans la mesure où ils présentent les qualités sanitaires requises pour garantir la sécurité des consommateurs.

La levée des restrictions est soumise à un retour à des conditions favorables en termes de santé publique.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts>

Recommandations :

Le norovirus est la cause la plus courante des gastro-entérites aiguës. Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs dans les 6 à 48 heures suivant la consommation sont invitées à se rapprocher de leur médecin. Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter aux points de ventes.

Vous pouvez nous contacter à DDPP34 unité de Sète Rue Serge Lifar, CS 87377, 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – ddpp-sv-sete@herault.gouv.fr - Tél. 04-99-74-32-05

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

